Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260617-CCAS_2026_004-DE

DOURDAIN

CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 17 JUIN 2026

Date de convocation :
12 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 9 présents : 8 votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BODIN Laura.
Etaient présents :

Mme BODIN Laura, M. TROUVE Frédéric, Mme TULANNE Elodie, Mme DENIARD Géraldine, Mme COLLEAUX Stéphanie, M. BLOT Daniel, Mme LEROUX Noëlle, M. TRAVERS Pierre

Procurations :

Etaient excusés :
M. BOTTE Didier,

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme COLLEAUX Stéphanie,

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026-004 – Affectation des résultats 2025 CCAS

Vu

- le Code de l'action sociale et des familles,
- la délibération portant approbation du **Compte Financier Unique 2025**,
- les résultats de l'exercice 2025,

Considérant

- la nécessité d'affecter les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2025,
- les propositions présentées en séance,

Résultats constatés :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : 5 540.36 €
- Résultat antérieur reporté : 10 305.28 €

Résultat cumulé : excédent de 15 845.64 €

Section d'investissement :

Solde d'exécution : déficit de 3 137.89 €

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260617-CCAS_2026_004-DE

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AFFECTER** le déficit d'investissement consolidé 2025 du budget du CCAS en totalité, soit 3 137.89 €, au compte 001 en dépense d'investissement du budget primitif 2026.
- **DE REPARTIR** le résultat de fonctionnement consolidé 2025 au budget du CCAS, soit 15 845.64 € ainsi : soit 7 1737.89 € au compte 1068 en « excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement et 8 707.75 € au compte 002 recette de fonctionnement au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme,
Le Président ,

Le secrétaire